



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS *	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 7 mars 2023.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

07 - Modification du tableau des effectifs des emplois communaux

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Monsieur Usai informe que suite aux évolutions de carrière à intervenir en ce début d'année 2023 (avancement de grade, changement de statut, départ à la retraite), il y a lieu de procéder comme suit à l'actualisation du tableau des effectifs des emplois communaux.

- suppression d'un poste d'ASEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (TNC) à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- ajout d'un poste d'adjoint d'animation à TNC à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation (avancement de grade) ;
- ajout d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ;
- suppression d'un contrat PEC (changement de statut) ;
- ajout d'un poste d'adjoint technique ;
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise (départ à la retraite) ;
- ajout d'un poste d'auxiliaire de puériculture (réglementation PMI).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Décide de modifier dans ce sens le tableau des effectifs des emplois communaux qui s'établit comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS		
EMPLOIS PERMANENTS	DENOMINATION	NOMBRE DE POSTES
Filière administrative Temps complet	Emploi fonctionnel	01
	Attaché Principal	01
	Attaché	03
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	03
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (DCM 06/07/2021)	01
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	10
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint administratif	04
Filière administrative temps non complet	Adjoint administratif	1
Filière technique temps complet	Technicien principal 1 ^{ère} classe	01
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01
	Agent de maîtrise principal	02
	Agent de maitrise	03-1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	07
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10
	Adjoint technique	06+1
Filière Médico-sociale	Infirmière	01
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	01+1
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 81%	05
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles TC	01
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 91%	02
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe (temps non complet 81 %)	03
	ASEM principal 2 ^{ème} classe TNC (91%)	01-01
Police Municipale	Gardien brigadier-chef	02
Filière sportive	Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives	01

Filière animation et activités périscolaires	Adjoint d'animation TC	03
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe TNC	01-01
	Adjoint d'animation 81%	01
	Adjoint d'animation 91%	01
	Adjoint d'animation TNC	02
EMPLOIS NON PERMANENTS		
Emplois aidés TC	PEC/CEC	2-1
Filière administrative	Rédacteur / adjoint administratif	2
Filière technique	Adjoint technique	1
Filière animation	Adjoint d'animation TNC	4

Mandate M. le Maire pour la signature de tout document relatif à cette décision ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des cadres d'emplois modifiés seront inscrits au budget 2023.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

